

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

SESSION 2025

SUJET

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2

OPTION : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS

QUESTIONS À RÉPONSE COURTE

Matériel autorisé :

L'utilisation de la calculatrice est autorisée.

L'utilisation de tout autre matériel électronique, de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire est rigoureusement interdite.

Consignes concernant les copies :

Les feuilles de « brouillon » fournies par l'administration ne doivent pas être insérées dans les copies et ne seront pas prises en compte dans la correction.

Vous devez rédiger avec un stylo dont l'encre est de couleur sombre.

Si vous utilisez plus d'une copie, vous devez paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des pages utilisées. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/8, 2/8, 3/8 etc...).

Ce sujet comporte 3 pages numérotées de 1 sur 3 à 3 sur 3.

IMPORTANT

1. Assurez-vous que cet exemplaire est complet. S'il est incomplet, demandez en un autre aux surveillants.
2. Votre identité ne doit figurer que dans la partie supérieure de la bande en-tête de la copie ou des copies mise(s) à votre disposition. Toute mention d'identité ou tout signe distinctif portés sur toute autre partie de la/les copie(s) que vous remettrez en fin d'épreuve mènera à l'annulation de votre épreuve.
3. Sous peine d'annulation de votre copie, **vous devez impérativement composer au titre de l'option que vous avez choisie lors de votre inscription au concours.**

MERCI DE NE TOURNER LA PAGE QU'AU SIGNAL DONNÉ PAR L'ADMINISTRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 1 sur 3

QUESTION 1 : les instances de représentation du personnel**2 points**

Depuis le 1er janvier 2020, toutes les entreprises d'au moins 11 salariés sont tenues de mettre en place leur comité social et économique (CSE).

- a) Présentez les missions, les compétences et la composition du comité social et économique.
- b) Quelles sont les 3 instances représentatives du personnel préexistantes ayant été remplacées par le comité social et économique ?

QUESTION 2 : l'emploi des travailleurs handicapés**4 points**

A l'occasion de la 6^{ème} Conférence nationale du handicap, qui s'est tenue à l'Élysée le 26 avril 2023, Emmanuel Macron a annoncé 70 mesures en faveur des droits des personnes handicapées parmi laquelle :

"l'environnement de droit commun s'adapte aux personnes handicapées". "Il faut cesser de les flécher vers des dispositifs spécifiques. Il faut que le monde professionnel s'adapte à elles". Les professionnels de Pôle Emploi/France Travail, appuyés par des experts de la sphère médico-sociale, seront leur "porte d'entrée" vers l'emploi et les aideront à déterminer l'environnement dont ils ont besoin (public, privé, entreprise adaptée...) "plutôt que de les assigner par défaut au milieu professionnel protégé".

- a) Quelles sont les obligations d'emploi des travailleurs handicapés (OETH) pour les entreprises de plus de 20 salariés ?
- b) Qu'entend-on par « milieu professionnel protégé » ?
- c) Que signifie le sigle RQTH ?

QUESTION 3 : le contrat d'apprentissage**4 points**

« Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui permet de suivre par alternance des périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis »

www.service-public.fr

- a) Selon vous, quelles sont les avantages, pour une organisation, d'embaucher un personnel en contrat d'apprentissage ?
- b) A partir de quel âge peut-on être apprenti ?
- c) Quelle est la durée du contrat d'apprentissage ?

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 2 sur 3

QUESTION 4 : laïcité et neutralité dans la fonction publique**3 points**

La loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a donné un nouvel élan à la laïcité en instaurant l'obligation de former tous les agents des trois versants de la fonction publique au principe de laïcité et en créant des référents laïcité dans les administrations

www.fonction-publique.gouv.fr

- a) Définissez la notion de laïcité
- b) Quelles sont les attributions des référents laïcité au sein des administrations ?

QUESTION 5 : compte professionnel de prévention (C2P)**3 points**

Le compte professionnel de prévention (C2P), anciennement dénommé compte personnel de prévention de la pénibilité, est entré en vigueur le 1er janvier 2015 par la loi n° 2014-40 du 20 janvier 2014 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites.

www.moncompteformation.gouv.fr

- a) Qu'est-ce que le compte professionnel de prévention ?
- b) Quels sont les six facteurs de risques pris en compte au titre du compte professionnel de prévention ?

QUESTION 6 : validation des acquis de l'expérience (VAE)**4 points**

Le décret publié le 28 décembre 2023 (n° 2023-1378) met en application les dispositions de la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 qui a initié une réforme de la procédure de validation des acquis de l'expérience

- a) Qu'est-ce qu'une procédure de validation des acquis de l'expérience ?
- b) Quelles sont les conditions pour y prétendre ?
- c) Quelles sont les nouvelles dispositions induites par le décret n° 2023-1378 publié le 28 décembre 2023 ?

CONCOURS EXTERNE DE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPÉRIEURE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE			
ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ N°2 - GESTION DES RESSOURCES HUMAINES DANS LES ORGANISATIONS			Coefficient : 2
Session 2025	SUJET	Durée : 3 heures	Page 3 sur 3